

Coupon de remboursement

Imprimantes - Valeurs Sûres



1. Sélectionnez les produits éligibles que vous avez achetés entre le 15 septembre 2015 et le 31 janvier 2016 (précisez la quantité entre crochets)

> Offre 50€ TTC remboursés :

[] HP OfficeJet Pro 8610 ou [] HP OfficeJet Pro 8615 ou [] HP OfficeJet Pro 8616 ou [] HP OfficeJet Pro 8620 + Cartouche 920XL / 932XL / 950XL ou Pack de Cartouches 920XL / 932XL / 933XL / 950XLN / 951XLC ou Forfait HP Instant Ink 50, 100 ou 300 pages*

[] HP OfficeJet Pro 251dw ou [] HP OfficeJet Pro 276dw + Cartouche 950XL ou Pack de Cartouches 950XLN/951XLC ou Forfait HP Instant Ink 50, 100 ou 300 pages*

[] HP OfficeJet 7500 + Cartouche 920 ou 920XL ou [] HP OfficeJet 7510 ou [] HP OfficeJet 7612 + Cartouche 932XL ou Pack de Cartouches 920XL ou ou Forfait HP Instant Ink 50, 100 ou 300 pages*

> Offre 60€ TTC remboursés :

[] HP LaserJet Pro M252 (réf: B4A21A ou B4A22A) ou [] HP LaserJet Pro M277 (réf: B3Q10A ou B3Q11A) + toner HP LaserJet (réf: CF400A, CF401A, CF402A, CF403A, CF400X, CF401X, CF402X, CF403X)



2. Rassemblez les documents suivants :

- La photocopie de la facture sur laquelle vous aurez entouré le libellé du produit éligible (facture entre le 15/09/2015 et le 31/01/2016)
- Les originaux des codes barres (mentionnez les numéros de série ne figurant pas sur la facture)
- Pour les forfaits HP Instant Ink, merci de joindre le mail de confirmation de votre inscription
- Le coupon ci-dessous dûment complété ou recopié sur papier libre avec vos coordonnées complètes
- Un IBAN avec vos coordonnées bancaires

3. Renvoyez le tout à l'adresse suivante :

(sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 18/02/2016- le cachet de la poste faisant foi)

PROMOTION IMPRIMANTES VALEURS SURES N° 18398
Cedex 3148 - 99314 PARIS CONCOURS

4. Votre remboursement vous sera adressé par virement bancaire dans un délai de 10 semaines environ, après réception de votre demande conforme

* Sous réserve de l'activation du service HP Instant Ink : instantink.com. Offre disponible chez certains revendeurs.

** Offres réservées aux organisations (entreprises, collectivités, associations) n'ayant pas vocation à revendre ce matériel (les factures de grossistes HP ne peuvent servir de justificatif), dont le siège social se situe en France métropolitaine et dont l'effectif est de moins de 500 employés, ainsi qu'aux particuliers résidents en France métropolitaine. Offres limitées aux achats auprès de votre fournisseur habituel du 15/09/2015 au 31/01/2016 date de la facture, limitée à un maximum de 5 remboursements par offre et par PME (même numéro Siret ou équivalent, même raison sociale) et 1 remboursement par offre pour les foyers (même nom, même adresse). Montant du remboursement TTC (TVA de 20%) : 60€ TTC = 50€ HT / 50€ TTC = 41,6 € HT. Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations vous concernant en écrivant à l'adresse de l'offre.

Demande de remboursement

(à remplir lisiblement ou à recopier sur papier libre)

Je suis un particulier (vous devez remplir les champs annotés¹)

Je suis un professionnel (vous devez remplir tous les champs)

Nom/Prénom¹:

Adresse¹:

N° de téléphone¹:

.....

Email¹:

Ville/CP¹:

Société:

RCS:

Fonction:

Effectif: -10 10 à 100 100 à 500

No de série:

Cachet de l'entreprise:

J'accepte que les informations fournies ci-dessus puissent être réutilisées pour recevoir des informations de la part de HP